



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°75-2024-603

PUBLIÉ LE 19 SEPTEMBRE 2024

# Sommaire

## **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction des affaires juridiques et des droits des patients**

75-2024-09-19-00014 - Arrêté portant la liste nominative des membres du directoire de l'Assistance Publique -hôpitaux de Paris (2 pages) Page 3

## **Préfecture de Police / Cabinet**

75-2024-09-19-00005 - Arrêté 2024-01388 du 19 septembre 2024 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page) Page 6

## **Préfecture de Police / Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris**

75-2024-09-19-00009 - Arrêté 2024-01383 du 19 septembre 2024 Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page) Page 8

75-2024-09-19-00006 - Arrêté n° 2024-01381 du 19 septembre 2024 Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page) Page 10

75-2024-09-19-00010 - Arrêté n° 2024-01384 du 19 septembre 2024 **??**Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique**??** (1 page) Page 12

75-2024-09-19-00011 - Arrêté n° 2024-01385 du 19 septembre 2024 **??**Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique**??** (2 pages) Page 14

75-2024-09-19-00012 - Arrêté n° 2024-01386 du 19 septembre 2024**??**Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours**??** (1 page) Page 17

75-2024-09-19-00013 - Arrêté n° 2024-01387 du 19 septembre 2024 portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques. (1 page) Page 19

75-2024-09-19-00007 - Arrêté n°2024-01382 du 19 septembre 2024 Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (2 pages) Page 21

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2024-09-19-00014

Arrêté portant la liste nominative des membres  
du directoire de l'Assistance Publique -hôpitaux  
de Paris

**Le directeur général de  
L'Assistance publique - hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L6143-7-5, D6143-35-1, D.6143-35-2, D. 6143-35-3 et R. 6147-3 du code de la santé publique,

Vu les propositions conjointes du président-directeur général de l'INSERM, des présidents des universités d'Île-de-France comportant une UFRM et du président de la conférence des doyens d'Île-de-France - comité de coordination des études médicales relatives au vice-président en charge de la recherche, formulées par courrier en date du 4 février 2020,

Vu les propositions conjointes du président de la commission médicale d'établissement et du président de la conférence des doyens d'Île-de-France - comité de coordination des études médicales, formulées par courrier en date du 16 Février 2024,

Vu les avis conformes du Président de la commission médicale d'établissement et du directoire, émis respectivement le 16 Février 2024 et le 27 Février 2024,

Le conseil de surveillance informé,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : la liste nominative des membres du directoire de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris est fixée comme suit :

Membres avec voix délibérative :

- M. Nicolas REVEL, directeur général de l'AP-HP, président du directoire,
- M. le Pr Rémi SALOMON, président de la commission médicale d'établissement, premier vice-président du directoire, chargé des affaires médicales,
- M. le Pr Bruno RIOU, vice-président doyen du directoire, Doyen UFR de Médecine, Sorbonne Université,
- M. le Pr Gabriel STEG, vice-président du directoire chargé de la recherche,
- M. Loïc MORVAN, coordonnateur général des soins de l'AP-HP,
- Mme le Dr Diane BOUVRY, praticienne hospitalière, vice-présidente de la commission médicale d'établissement de l'AP-HP,
- M. le Pr Emmanuel MARTINOD, président de la commission médicale d'établissement locale du Groupe hospitalier universitaire AP-HP. Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis,
- Mme Christine WELTY, directrice du Groupe hospitalier universitaire AP-HP. Sorbonne Université,
- Mme Laëtitia BUFFET, directrice générale adjointe,

Membres avec voix consultative :

- Mme Edith BENMANSOUR, directrice du Groupe hospitalier universitaire AP-HP. Hôpitaux Universitaires Henri Mondor,
- M. le Pr. Bahram BODAGHI, président de la commission médicale d'établissement locale du Groupe hospitalier universitaire AP-HP. Sorbonne Université
- Mme le Pr. Nathalie CHARNAUX, doyenne UFR de Médecine, Université Sorbonne Paris Nord,
- Madame le Pr. Anne COUVELARD, présidente de la commission médicale d'établissement locale du Groupe hospitalier universitaire AP-HP. Nord-Université Paris Cité,

- M. Vincent Nicolas DELPECH, directeur du Groupe hospitalier universitaire AP-HP. Nord-Université Paris Cité,
- M. le Pr. Vianney DESCROIX, Médecine Bucco-dentaire Hôpital Pitié-Salpêtrière
- Mme Bénédicte ISABEY, directrice du Groupe hospitalier universitaire AP-HP. Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis,
- M. Didier FRANDJI, directeur du Groupe hospitalier universitaire AP-HP. Centre-Université Paris Cité,
- M. le Pr. Bertrand GODEAU, président de la commission médicale d'établissement locale du Groupe hospitalier universitaire AP-HP. Hôpitaux Universitaires Henri Mondor,
- Mme le Pr. Sandrine HOUZE, chef du service de parasitologie-mycologie à l'hôpital Bichat C. Bernard,
- M. le Pr. Marc HUMBERT, doyen UFR de Médecine, Université Paris Saclay,
- M. le Pr. Loïc JOSSERAN, doyen UFR des sciences de la santé, Université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines,
- Mme Martine KAROUBI, représentante des usagers à l'hôpital Cochin AP-HP
- M. Christophe KASSEL, directeur du Groupe hospitalier universitaire AP-HP. Université Paris Saclay,
- M. le Pr. Xavier MARIETTE, président de la commission médicale d'établissement locale du Groupe hospitalier universitaire AP-HP. Université Paris Saclay,
- Mme Nathalie NION, cadre supérieur de santé de Département Médico-Universitaire, AP-HP. Sorbonne Université
- M. le Dr. David OSMAN, médecin coordonnateur de la gestion des risques liés aux soins à l'hôpital Bicêtre
- M. le Pr. Yann PARC, chef du service chirurgie générale et digestive à l'hôpital St Antoine,
- Madame Catherine PAUGAM-BURTZ, directrice générale adjointe,
- Mme le Pr. Claire POYART, présidente de la commission médicale d'établissement locale du Groupe hospitalier universitaire AP-HP. Centre-Université Paris Cité,
- M. le Pr. Matthieu RESCHE-RIGON, doyen de la faculté de santé, Université Paris Cité
- Mme le Pr. Sabine SARNACKI, doyenne UFR de Médecine, Université Paris Cité
- M. Jacques WALCH, représentant des usagers à l'hôpital Avicenne AP-HP
- M. le Pr. Pierre WOLKENSTEIN, doyen UFR de Médecine, Université Paris Est Créteil.

**ARTICLE 2** : L'arrêté n°75-2024-03-01-00001 du 1<sup>er</sup> Mars 2024 modifié est abrogé.

Fait à Paris, le **19 SEP. 2024**

Signé par :

Le Directeur Général

Nicolas REVEL

Préfecture de Police

75-2024-09-19-00005

Arrêté 2024-01388 du 19 septembre 2024  
accordant des récompenses pour actes de  
courage et de dévouement

Paris, le 19 septembre 2024

**ARRETE N°2024-01388**

**Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement**

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

**A R R E T E**

Article 1<sup>er</sup>

Les Médailles de bronze pour actes de courage et de dévouement sont décernées aux militaires de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, dont les noms suivent :

- Caporal **Julien BAILLY**, né le 5 octobre 2000, 23<sup>ème</sup> Compagnie d'incendie et de secours ;
- Sergent **Florian BARTHAZARD**, né le 12 mars 1991, 23<sup>ème</sup> Compagnie d'incendie et de secours .

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

**Laurent NUÑEZ** signé

Préfecture de Police

75-2024-09-19-00009

Arrêté 2024-01383 du 19 septembre 2024  
Portant délivrance du maintien des acquis du  
brevet national de sécurité et de sauvetage  
aquatique

Arrêté n° 2024-01383

Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

**Vu** le code du sport ;

**Vu** l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

**Vu** le procès-verbal en date du 15 juin 2024 validant la liste des candidats admis à l'examen du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Le maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Levallois Sporting Club (LSC) du Comité départemental des Hauts-de-Seine de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Levallois (92), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

|                                     |                                   |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| M. AKIL Adam (Hauts-de-Seine)       | M. MALET Nicolas (Hauts-de-Seine) |
| M. GUERRIN Nicolas (Hauts-de-Seine) | -                                 |

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 19 septembre 2024

Pour le préfet de Police,  
Pour le préfet, Secrétaire général  
de la Zone de défense et de sécurité,  
Le Chef du Département Sécurité Défense

**Signé** : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2024-09-19-00006

Arrêté n° 2024-01381 du 19 septembre 2024  
Portant délivrance du brevet national de sécurité  
et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2024-01381

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

**Vu** le code du sport ;

**Vu** l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

**Vu** le procès-verbal en date du 19 juillet 2024 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par l'Association des Sauveteurs Secouristes de la Seine (A3S) de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Paris (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

|                                   |                                 |
|-----------------------------------|---------------------------------|
| Mme KOUKOUI Noémie (Val-de-Marne) | Mme SIMONUTTI Constance (Paris) |
|-----------------------------------|---------------------------------|

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 19 septembre 2024

Pour le préfet de Police,  
Pour le préfet, Secrétaire général  
de la Zone de défense et de sécurité,  
Le Chef du Département Sécurité Défense

**Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ**

Préfecture de Police

75-2024-09-19-00010

Arrêté n° 2024-01384 du 19 septembre 2024  
Portant délivrance du brevet national de sécurité  
et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2024-01384

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

**Vu** le code du sport ;

**Vu** l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

**Vu** le procès-verbal en date du 25 juin 2024 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par l'Association des Sauveteurs Secouristes de la Seine (A3S) de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Paris (75), est délivré à la personne dont le nom suit avec le département du lieu de résidence :

|                              |   |
|------------------------------|---|
| M. DAVID-BOYET Simon (Paris) | - |
|------------------------------|---|

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 19 septembre 2024

Pour le préfet de Police,  
Pour le préfet, Secrétaire général  
de la Zone de défense et de sécurité,  
Le Chef du Département Sécurité Défense

**Signé** : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2024-09-19-00011

Arrêté n° 2024-01385 du 19 septembre 2024  
Portant délivrance du brevet national de sécurité  
et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2024-01385

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

**Vu** le code du sport ;

**Vu** l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

**Vu** le procès-verbal en date du 31 août 2024 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Paris 18<sup>ème</sup> (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| M. BAUDIN Titouan (Paris)             | Mme LIM Anna (Val-de-Marne)              |
| M. BANSAADA Marwa (Essonne)           | M. MONNIER Lucien (Paris)                |
| M. BENYAHIA Massyl (Val-d'Oise)       | M. ROGINE Maël (Calvados)                |
| M. CHARLES Nicolas (Yvelines)         | M. VERHEECKE Florian (Seine-Saint-Denis) |
| M. CHEVALIER Antonin (Hauts-de-Seine) | M. VIARD Neil (Hauts-de-Seine)           |
| M. ECONOMIDES Noé (Ariège)            | M. VIGNAL Antoine (Paris)                |
| Mme JOURET Sarah (Martinique)         | -  |

2024-01385

## **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 19 septembre 2024

Pour le préfet de Police,  
Pour le préfet, Secrétaire général  
de la Zone de défense et de sécurité,  
Le Chef du Département Sécurité Défense

**Signé** : Colonel Sébastien ALVAREZ

2024-01385

Préfecture de Police

75-2024-09-19-00012

Arrêté n° 2024-01386 du 19 septembre 2024  
Portant délivrance du certificat de compétences  
de formateur aux premiers secours.

Arrêté N° 2024-01386

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

**Vu** l'arrêté du 3 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;

**Vu** l'annexe 240037 du 13 août 2024 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

**Vu** le procès-verbal en date du 11 septembre 2024 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours,

Arrête :

**Article 1er**

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par la Protection Civile Paris-Seine, à Paris 4e (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

|   |  |
|---|--|
| Mme ALBOUY Nathalie (Aveyron)<br>M. AUPETIT Christophe (Hauts-de-Seine)<br>Mme BOULET Guillemette (Oise)<br>M. BROSSARD Enzo (Val-de-Marne) | Mme BROSSARD Eloïse (Val-de-Marne)<br>Mme GUILLON Delphine (Loiret)<br>M. GULBENKIAN Guillaume (Val-de-Marne)<br>- |
|---|--|

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 19 septembre 2024

Pour le préfet, Secrétaire général  
de la Zone de défense et de sécurité,  
Le Chef du Département Sécurité Défense

**Signé** : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2024-09-19-00013

Arrêté n° 2024-01387 du 19 septembre 2024  
portant délivrance du certificat de compétences  
de formateur en prévention et secours civiques.

Arrêté N° 2024-01387

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

**Vu** l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

**Vu** l'annexe 240038 du 13 août 2024 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

**Vu** le procès-verbal en date du 11 septembre 2024 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête :

**Article 1er**

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Protection Civile Paris-Seine, à PARIS 4E (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| M. AUFFROY Jean (Val-de-Marne)        | M. JALICON Gabriel (Paris)              |
| Mme BÈGUE Coralie (Val-de-Marne)      | Mme PAIN DIT HERMIER Caroline (Essonne) |
| M. BOURGEAT Corentin (Hauts-de-Seine) | Mme PERRARD Alice (Paris)               |
| M. FATAH Léo (Hauts-de-Seine)         | Mme PERROT Céline (Hauts-de-Seine)      |
| Mme FOREST Lydie (Hauts-de-Seine)     | M. SUNGKER Anoup (Seine-Saint-Denis)    |
| M. GENIN Constantin (Paris)           | Mme VECKMANN Melody (Seine-et-Marne)    |

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 19 septembre 2024

Pour le préfet, Secrétaire général  
de la Zone de défense et de sécurité,  
Le Chef du Département Sécurité Défense

**Signé** : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2024-09-19-00007

Arrêté n°2024-01382 du 19 septembre 2024  
Portant délivrance du brevet national de sécurité  
et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2024-01382

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

**Vu** le code du sport ;

**Vu** l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

**Vu** le procès-verbal en date du 15 juin 2024 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Levallois Sporting Club (LSC) du Comité départemental des Hauts-de-Seine de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Levallois (92), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

|  |  |
|--|--|
| Mme BECK Eve Marie (Hauts-de-Seine)    | M. KERGREIS Dan (Hauts-de-Seine)       |
| Mme BERGAOUI Nada (Hauts-de-Seine)     | M. PAYRARD Ulysse (Hauts-de-Seine)     |
| M. DAGUENET Alexandre (Hauts-de-Seine) | M. PRIGOCI Julien (Hauts-de-Seine)     |
| M. FAILLY Wilfried (Hauts-de-Seine)    | Mme SAFDARI Charlotte (Hauts-de-Seine) |

2024-01382

## **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 19 septembre 2024

Pour le préfet de Police,  
Pour le préfet, Secrétaire général  
de la Zone de défense et de sécurité,  
Le Chef du Département Sécurité Défense

**Signé :** Colonel Sébastien ALVAREZ

2024-01382